



Repartition des charges d'un mur de clôture a usage exclusif

Par **DAV4696**, le **20/09/2011** à **17:14**

Bonjour,

Je fais partie d'une copropriété comportant trois bâtiments.

Aux différents lots sont rattachés des tantièmes de bâtiment **et/ou** de copropriété

Ces bâtiments sont séparés, par des jardins eux-mêmes divisés en deux lots désignés comme jardin à [s]usage privatif dont la jouissance est exclusive[/s].

Les jardins étant des lots privés ont des tantièmes de copropriété uniquement.

Un mur de clôture appartenant à la copropriété délimite ces jardins de la propriété mitoyenne.

[fluo]Les charges de démolition et de reconstruction sont-elles à répartir sur l'ensemble de la copropriété, ou bien uniquement entre les propriétaires des lots des jardins?[/fluo]

Cordialement